



Medienmitteilung Communiqué de presse

Info/jrg

Berne, le 9 juillet 2021

Le Ministère public régional Berne-Mittelland communique:

Belp

Mise en accusation de 22 participants à une altercation

cpb. Le Ministère public régional Berne-Mittelland a terminé l’instruction d’envergure concernant l’altercation survenue en mai 2019 à Belp entre des membres présumés de plusieurs clubs de motards. 22 personnes ont été mises en accusation dans une procédure commune. Un homme se trouve en exécution anticipée de peine.

Le Ministère public régional Berne-Mittelland a terminé son enquête concernant l’altercation survenue le 11 mai 2019 à Belp entre des membres présumés de plusieurs clubs de motards (voir [appel à témoins du 12.5.2019 \(en allemand\)](#) et [communiqué de presse du 17.5.19 \(en allemand\)](#)). Après une enquête d’un peu plus de deux ans, 22 personnes au total sont mises en accusation dans une procédure commune.

Un homme, aujourd’hui âgé de 37 ans, est accusé d’avoir utilisé une arme à feu au cours de l’altercation, causant des blessures graves à un autre homme. Le prévenu a été arrêté le 20 mai 2019 (voir [communiqué de presse du 21.5.2019 \(en allemand\)](#)) et se trouve depuis début octobre 2020 en exécution anticipée de peine. Ce dernier ainsi qu’un autre prévenu devront répondre de tentative de meurtre, éventuellement de lésions corporelles graves, devant le Tribunal régional Berne-Mittelland. Tous les prévenus sont accusés d’avoir pris part à une rixe. En vertu du principe de l’unité de la procédure, ils sont donc mis en accusation dans une procédure commune. Les procédures contre dix autres personnes ont été abandonnées, le soupçon de participation à la rixe n’ayant pas pu être suffisamment étayé.

L’enquête d’envergure menée sous la direction du Ministère public régional Berne-Mittelland s’est avérée particulièrement complexe. Cela s’explique d’une part par le très grand nombre de personnes concernées. D’autre part, les travaux de police scientifique et judiciaire, tels que l’évaluation des appareils électroniques ou d’autres objets saisis comme des armes ou des véhicules, mais aussi la sécurisation des preuves sur les lieux de l’événement, se sont avérés très coûteux en temps.

Note aux rédactions: Pour des renseignements, le préposé à l’information du Ministère public, Yannick Montavon, se tient à disposition entre 9h et 11h au numéro de téléphone +41 31 636 20 50.